

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

***Séance du 11 octobre 2012***

Le onze octobre deux mille douze, à quinze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au conseil régional du Centre, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'agence, en date du 23 juillet 2012.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre :

Madame Carole CANETTE ; Madame Karine GLOANEC-MAURIN ; Madame Josette PHILIPPE

L'Etat :

Madame Mireille FROMENTAUD, représentant Madame le Recteur de l'Académie Orléans-Tours ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Hélène SABARD, représentant Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire ; Monsieur Jean-Claude VAN DAM

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Madame Anne-Françoise BLOT ; Monsieur Claude CADET ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame Catherine MARTIN-ZAY ; Madame Dominique VEAUTE

Les représentants du personnel :

Madame Fanny BARROT ; Monsieur Philippe LEROY

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Madame Christine FAUQUET ; Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER ; Madame Claire LAMBOLEY

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Madame Chantal BAUDE, assistante de Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER, conseiller livre à la DRAC Centre ; Monsieur Stéphane CLEMOT, agent comptable de l'agence et trésorier de Château-Renault ; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Ciclic ; Monsieur Olivier MENEUX, directeur de Ciclic ; Monsieur Olivier CAYATTE, directeur de la Culture à la Région Centre

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 15

- Votants : 18 (dont trois pouvoirs)

**DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°2**

Délibération 27-2012

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

## **Délibère**

Le 28 juin, le conseil d'administration a procédé au vote d'une décision modificative de budget pour un montant de 41 450 € en section de fonctionnement.

Ce vote a porté à 8 495 216,33 € le budget de la section de fonctionnement ; la section d'investissement restant égale à 313 488,90 €.

Afin d'ajuster le budget de l'agence à son activité, une nouvelle décision modificative de budget est soumise à l'approbation des membres du conseil d'administration.

### Section de fonctionnement

L'augmentation de la section de fonctionnement s'explique comme suit :

#### **Chapitre 013 (atténuations de charges)**

Un contrat d'accompagnement dans l'emploi d'une durée de six mois a été signé au pôle affaires générales pour un poste d'assistant administratif (3 400 €).

L'autre partie de cette somme concerne des remboursements d'indemnités journalières, liées aux arrêts de travail.

#### **Chapitre 74 (subventions)**

Il s'agit là de réajustements en raison :

- de la confirmation de la suppression de la subvention du Conseil général du Loir-et-Cher pour l'édition 2012 du festival du film de Vendôme soit 12 000 € ;
- de la révision à la hausse du montant de la subvention du Centre national de la cinématographie et de l'image animée pour le festival du film de Vendôme qui se maintient à 43 000 € pour la deuxième année ;
- de la diminution de la subvention de la DRAC Centre, dans le cadre d'un gel de crédits, pour un montant total de 10 800 € soit 2% de baisse par rapport à 2011 ;

.../...

- d'une subvention exceptionnelle de la Région Centre suite au remboursement de frais engagés au titre d'une mission sur le mécénat bénéficiant à l'ensemble des agences régionales (4 800 €) ;
- d'une subvention exceptionnelle de la Région Centre suite au transfert des activités de Livre au Centre à Ciclic à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit la somme de 172 972,95 €.

#### **Chapitre 75 (produits de gestion courante)**

Cette augmentation correspond à la révision à la hausse de l'achat de tickets restaurants par les agents (remboursement de la part salariale).

#### **Chapitre 77 (produits exceptionnels)**

Ces produits sont issus des titres de recettes effectués suite à la reprise des activités de Livre au Centre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

En matière de dépenses, ces nouvelles activités sont essentiellement imputées sur les chapitres suivants :

#### **Chapitre 011 (charges de gestion courante)**

94 270 € sont imputés sur ce chapitre. Plus de 91 000 € relèvent des engagements de Livre au Centre au 31 décembre 2011 (prestations de services).

#### **Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)**

Plus de 83 000 € proviennent des engagements de Livre au Centre au 31 décembre 2011 (droits d'auteur et subventions aux éditeurs). Des ajustements à la marge sont ensuite opérés sur les autres secteurs de l'agence (- 5 000 € en droits d'auteur).

### Section d'investissement

Comme indiqué à l'occasion d'un précédent conseil d'administration, les Cinémobiles, tout comme l'ensemble du secteur de l'exploitation cinématographique, doivent procéder à l'acquisition d'équipements pour la projection numérique nécessaires à la poursuite de leur activité.

Afin de finaliser l'acquisition et l'installation de cet équipement, Ciclic est toujours en attente :

- des derniers tests effectués sur des équipements de projection numérique adaptés aux circuits itinérants ;
- de la mise à disposition par le CNC du dossier de soutien au financement des équipements numériques pour les salles itinérantes (Cinénum).

Ce changement de matériel devrait s'étaler sur plusieurs mois début 2013 afin que l'agence puisse poursuivre son activité d'exploitation et ne pas rompre avec son public durant cette période de transition technologique.

Le budget présenté ci-dessous est une option technologique et financière haute qui pourrait être amenée à diminuer en fonction des évolutions technologiques en attente et de la finalisation des choix en matière de double projection sur le Cinémobile Carmet.

.../...

Les éléments ci-après sont intégrés au chapitre 21 (immobilisations corporelles) et au chapitre 13 (subventions) de la section d'investissement.

Ci-dessous le budget prévisionnel relatif à la réalisation de ces travaux :

	Estimation € TTC	Prestataires
<b>ADAPTATION CABINES DE PROJECTION</b>		
<i>Installation double projection Carmet</i>	64 000	Toutenkamion
<i>Installation numérique Tati</i>	40 000	Toutenkamion
<i>Installation numérique Montand</i>	26 000	Toutenkamion
<b>Sous total</b>	<b>130 000</b>	
<b>EQUIPEMENT NUMERIQUE</b>		
Matériel projection Carmet	51 000	AO en cours
Matériel projection Tati + Scaler	59 000	AO en cours
Matériel projection Montand	55 400	AO en cours
Equipement Site de Fleury-les-Aubrais	30 800	AO en cours
<b>Sous total</b>	<b>196 200</b>	
<b>MATERIEL SONORISATION</b>		
Sonorisation Carmet	18 600	Delac
Sonorisation Tati	5 400	Delac
Sonorisation Montand	2 200	Delac
<b>Sous total</b>	<b>26 200</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>352 400</b>	

Ces travaux devraient être financés comme suit :

	Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	%
<b>ADAPTATION CABINES DE PROJECTION ET EQUIPEMENT</b>	<b>326 200</b>	<b>326 200</b>	
C.N.C (Cinenum)		179 000	54,87%
C.N.C (SFEIC)		126 200	38,69%
Région Centre		21 000	6,44%
<b>SONORISATION</b>	<b>26 200</b>	<b>26 200</b>	
C.N.C (SFEIC)		23 500	89,69%
Ciclic (investissement)		2 700	10,31%
<b>TOTAL</b>	<b>352 400</b>		

Soit par financeur :

C.N.C (Cinenum)	179 000	50,79%
C.N.C (SFEIC)	149 700	42,48%
Région Centre / équipement pour les salles de cinéma	21 000	5,96%
Ciclic	2 700	0,77%

.../...

Le budget s'en trouve modifié comme indiqué dans le tableau suivant :

		Budget initial	DM 2	Budget après DM 2
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	29 700,00		29 700,00
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	14 500,00		14 500,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	269 288,90	349 700,00	618 988,90
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	51 788,90		51 788,90
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
chapitre R 13	Subventions d'investissement	90 000,00	349 700,00	439 700,00
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	171 700,00		171 700,00
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>313 488,90</b>	<b>349 700,00</b>	<b>663 188,90</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>313 488,90</b>	<b>349 700,00</b>	<b>663 188,90</b>
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 445 355,05	94 470,23	1 539 825,28
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 503 961,28	50,00	2 504 011,28
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	171 700,00		171 700,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	4 363 650,00	78 500,00	4 442 150,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	10 550,00	2 300,00	12 850,00
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 157 088,33		1 157 088,33
chapitre R 013	Atténuations de charges	13 300,00	8 800,00	22 100,00
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	29 700,00		29 700,00
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	540 200,00	-500,00	539 700,00
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	6 732 428,00	156 972,95	6 889 400,95
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	22 500,00	3 500,00	26 000,00
chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00	6 547,28	6 547,28
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 495 216,33</b>	<b>175 320,23</b>	<b>8 670 536,56</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>8 495 216,33</b>	<b>175 320,23</b>	<b>8 670 536,56</b>

**BUDGET GLOBAL SOUMIS AU VOTE**

	Budget initial	DM 2	Budget après DM 2
Total des dépenses	8 808 705,23	525 020,23	9 333 725,46
Total des recettes	8 808 705,23	525 020,23	9 333 725,46

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

**Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- d'adopter la décision modificative de budget n°2 qui porte à 9 333 725,46 € le budget de l'agence, soit à 8 670 536,56 € la section de fonctionnement et à 663 188,90 € la section d'investissement.

Votants : 18

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,  
Le Directeur de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel

